



**COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL N°11
DU 14 novembre 2014**

Présents :

ARTAUD Laurence ; BENGUELLA Sylvie ; BONVALOT Pascal ; BOUVARD Martial ; COURGEY Claude ; CHUZEVILLE Jean-Paul ; DUCROUX Séverine ; JACOULET Bernard ; JUPILLE Gérard ; MENETRIER Nathalie ; MILLET Catherine ; MUSIAUX Marie-Pierre ; SALVI Thierry

Absents excusés :

CULOT François-Xavier avec procuration à DUCROUX Séverine
SALVI Delphine avec procuration à MILLET Catherine

Secrétaire de séance : Laurence ARTAUD

Avant de présenter le dernier compte rendu à signature, le maire informe les conseillers qu'il a oublié d'y mentionner un point figurant à l'ordre du jour de la réunion du 17 octobre : la sortie d'un terrain privé du domaine public. Ce sujet sera retranscrit sur le compte rendu de cette réunion.

Le dernier compte rendu est accepté à l'unanimité par le conseil municipal.

Sortie d'un terrain privé du domaine public (séance du 17 octobre 2014)

La cour de la maison Dormois située au 1 Grande Rue est dans l'emprise du domaine public depuis des années. Sur demande de la famille et après vérification auprès des services du cadastre, le maire propose de restituer ce terrain (délimité récemment par des géomètres) à la famille Dormois. Il faut pour cela le sortir du domaine public puis le céder à la famille à l'euro symbolique.

Le conseil municipal accepte cette proposition à l'unanimité et autorise le maire à effectuer les démarches.

Travaux intérieurs de l'église

Le maire présente au conseil municipal les quatre entreprises retenues par la commission d'appel d'offre ainsi que leurs offres. Il s'agit des entreprises suivantes :

- Lot n°1 maçonnerie : entreprise Guerin de Montferney : 10 075.00 euros
- Lot n°2 charpente : Entreprise Guerin de Montferney : 13 544.00 euros
- Lot n°3 peinture : Entreprise Gebril de : 79 721.00 euros
- Lot n°4 électricité : Entreprise EGB de ... : 21 982.76 euros
- Maîtrise d'œuvre : Cabinet d'architecture Lhomme et Nectou 11 000.00 euros

Le conseil municipal accepte à l'unanimité ces entreprises et les montants proposés.

Vente de bois suite aux offres sous plis cachetés

Le maire informe que les 8 lots de bois situés sur le chemin du parcours santé ont été attribués suite à l'appel d'offres sous plis cachetés. La liste des personnes dont les offres ont été retenues est la suivante :

- Lot n°1, Mr CHATELAIN Jérôme 67 euros
- Lot n°2, Mr PORTIER Raymond 70 euros
- Lot n°3, Mr CHATELAIN Jérôme 95 euros
- Lot n°4, Mr VADAN Claude 110 euros
- Lot n°5, Mr BRUGGER Richard 83 euros

- Lot n°6, Mr BRUGGER Joël 83 euros
- Lot n°7, Mr BONNEMAILLE David 95 euros
- Lot n°8, Mr VAUNIER Pascal 61 euros

Le conseil municipal accepte à l'unanimité ces ventes.

Indemnité de la trésorière.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité de payer l'indemnité de conseil et de budget à Madame Couvet, trésorière des finances publiques, en charge de notre commune.

Classement des voies communales.

Le maire informe le conseil municipal que le classement des voies communales a été réalisé dans le cadre des missions de l'ATESAT. C'est aussi le dernier travail qui sera réalisé à ce titre par les techniciens de la Direction Technique Territoriale. Il explique que toutes les voies ont été mesurées, numérotées, classées dans un tableau où est précisé l'état de chaque rue. Elles ont aussi été répertoriées sur un plan général et sur des plans détaillés par quartier. Il rappelle que chaque année, la commune doit déclarer en préfecture la longueur totale de ses voies communales. Ce travail a donc permis d'actualiser les données, portant ainsi la longueur totale de voirie à 14 221 mètres.

Il souligne donc l'importance de mettre ce tableau à jour, à chaque création de voirie.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la longueur de voies communales.

Convention de mise à disposition des bâtiments communaux aux associations

Le maire présente au conseil municipal une convention qui pourrait être signée entre l'association « Les Amis du Vieux Rougemont » et la commune pour l'utilisation du Presbytère. Cette dernière se composerait des articles suivants :

- Article 1 : Objet de la convention et modalités de mise à disposition des locaux
- Article 2 : Désignation des locaux
- Article 3 : Etat des locaux
- Article 4 : Destination des locaux
- Article 5 : Entretien et réparation des locaux
- Article 6 : Transformation et embellissement des locaux
- Article 7 : Cession et sous-location
- Article 8 : Durée et renouvellement
- Article 9 : Charges impôts et taxes
- Article 10 : Redevance
- Article 11 : Assurances
- Article 12 : Responsabilité et recours
- Article 13 : Obligations générales de l'association
- Article 14 : Obligations particulières de l'association
- Article 15 : Visite des lieux
- Article 16 : Résiliation
- Article 17 : Avenant à la convention
- Article 18 : Election de domicile

Le conseiller Jean Paul Chuzeville demande que la durée de cette convention soit égale à celle du mandat du conseil municipal et qu'une convention soit également signée pour la mise à disposition de la commune par l'association « Les Amis du Vieux Rougemont » du terrain situé derrière la maison d'autrefois.

Cette demande est approuvée à l'unanimité.

Le maire souhaite également qu'une convention soit établie avec toutes les associations qui utilisent un bâtiment communal.

Cette demande est approuvée à l'unanimité.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette nouvelle convention.

Plan de financement de la nouvelle station d'épuration

Le maire présente au conseil municipal le plan de financement retenu par la commission des finances réunie le 15 octobre 2014.

Montant total de la station d'épuration	1 731 915.00 €
Subvention du Conseil Général (30% du montant total)	519 574.50 €
Plan de relance du Conseil Général (10% du montant total)	173 191.50 €
Agence de l'Eau selon détail suivant :	
Soit 30% plafonné à 1 280 927.00 € moins 10% du montant de cette subvention (Soit 30% de 1 280 927.00 € = 384 278.10 € - 10% = 345 850.00 €)	345 850.00 €
Subvention poste de refoulement	16 821.00 €
Aide parlementaire	15 000.00 €
Reste à payer	661 478.00 €

Participation des communes sur le montant restant

Cuse et Adrisans	13.10%	86 653.62 €
Montagney Servigny	2.60%	17 198.43 €
Camping de la Forge	2.60%	17 198.43 €
Communauté de Communes du Pays de Rougemont	3.10%	20 505.82 €
Rougemont	78.60%	519 921.71 €

Financement commune de Rougemont

Remboursement de l'avance sur subvention	412 714.40 €
Prêt bancaire d'un montant de 350 000.00 €	107 207.71 €

Le maire explique qu'une avance de 412 271,40 euros a été demandée auprès des services de l'Agence de l'Eau et que cette dernière sera remboursable en dix ans.

Cette solution permettra d'emprunter la somme de 350 000 euros dont les échéances annuelles sont tout à fait compatibles avec la capacité d'autonomie financière du budget assainissement. Cette somme sera répartie de la façon suivante : 107 207,11 euros seront destinés au financement de la station d'épuration et le solde de 242 792,29 euros, permettra de réaliser des travaux de mise en assainissement séparatif des rues Colonel Maurin, Léonel de Moustier et de la ruelle Fourquelle. Il rappelle que ces travaux sont une obligation pour le bon fonctionnement de la future station d'épuration.

Le conseiller Jean Paul Chuzeville demande, que soit notifié le fait que la somme 412 271.40 euros est prise sur le budget général. Le maire précise au conseil municipal, que pendant dix ans, la somme de 41 227.14 euros sera prélevée au budget général pour être versée sur le budget assainissement.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité ce plan de financement.

Modification Budgétaire

La réalisation de cette nouvelle station d'épuration demande une modification du budget assainissement.

EN DEPENSES :

- Au compte 2315 (DI) : + 2 111 200.00 € (Travaux)

TOTAL DEPENSES : 2 111 200.00 €

EN RECETTES :

- Au compte 1311 (RI) : + 1 207 000.00 € (Subvention Conseil Général + Agence Eau)
- Au compte 1314 (RI) : + 141 500.00 € (Participation des communes)
- Au compte 1681 (RI) : + 412 700.00 € (Avance Agence de l'Eau)
- Au compte 1641 (RI) : + 350 000.00 € (Emprunt)

TOTAL RECETTES : 2 111 200.00 €

Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette modification budgétaire.

Contrat d'Emploi d'Avenir de monsieur Kévin Deray.

Le maire informe le conseil municipal que la demande d'un Contrat d'avenir pour monsieur Kévin Deray a été accordée par les services de l'Etat. Le maire précise que ce contrat est basé sur 35 heures hebdomadaires pour une durée de trois ans subventionnée à 75%.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire à signer ce contrat avec monsieur Kévin Deray.

Echange de terrain avec la société forestière De Moustier

Le maire informe le conseil municipal que la société forestière De Moustier souhaiterait échanger sa parcelle AK157 située au lieudit « La Crolière » contre la parcelle communale ZB66 située au lieudit « La Corne de Vaivre ».

Le conseil municipal accepte à l'unanimité de faire cet échange.

Remplacement d'un ordinateur au secrétariat

Le maire informe le conseil municipal que l'ordinateur attribué principalement à l'urbanisme est de plus en plus défaillant. Il présente donc aux conseillers un devis de la société « La Souris Design » de Rougemont, pour un ordinateur complet et un serveur NAS pour un montant de 1350,00 euros HT.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité ce devis.

Divers

Vente de bois pour l'année 2015

Le 1^{er} adjoint au maire, Martial Bouvard, et le responsable des garants, Gérard Jupille, informent le conseil municipal des volumes de bois proposés par l'Office National des Forêts pour la vente de 2015.

- Résineux : 192 m³
- Feuillus : 790 m³

Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette proposition.

Règlement 2015 pour l'affouage.

Le responsable des garants, Gérard Jupille, propose au conseil municipal d'adopter le règlement 2015 pour l'affouage et le présente au conseil municipal.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité ce règlement 2015.

Pour information

Le Club d'Orientation et de Randonnées de Rougemont va changer l'ensemble des panneaux directionnels indiquant les chemins pédestres. Un employé muni du tractopelle sera mis à sa disposition.

La 2^{ème} Adjointe, Séverine Ducroux, informe que le repas « des anciens » aura lieu le dimanche 14 décembre 2014.

La séance est levée à 22h15

<p>Prochaine réunion Vendredi 12 décembre 2014 à 20h30</p>
--